

**CONSEIL SYNDICAL  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE DU : 11 Décembre 2018**

Référence du service :  MARCHE : PG/PL/VM-07d	Objet de la délibération : <p style="text-align: center;"><b>AVENANT NUMERO 4 AU CONTRAT DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU 2<sup>ème</sup> SCOT</b></p>
<p><b><u>Etaient présents(es) (20)</u></b></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Juan MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Thierry AGNEL, William AIRAL, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Michel GABACH, Maurice MOURET, Nicole PERRAU, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Guy SCHRAMM, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s</p> <p><b><u>Etaient représentés(ées) (11 pouvoirs)</u></b></p> <p>Laurent PELISSIER, donne pouvoir à Olivier PENIN ; Fabienne RICHARD, donne pouvoir à Gilles TIXADOR</p> <p>Nadine ANDREO, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; René BALANA, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Marie-Reine DELBOS, donne pouvoir à Laurent BURGOA ; Jean DENAT donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Richard FLANDIN, donne pouvoir à Pascal GOURDEL ; Marc FOUCON, donne pouvoir à Philippe GRAS ; Marie-Françoise MAQUART, donne pouvoir à Nicole PERRAU ; Bernadette POHER, donne pouvoir à Michel FEBRER ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER.</p> <p><b><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (57)</u></b></p> <p>Bernard CLEMENT, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jacques BONHOMME, Pilar CHALEYSSIN, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Jean-Pierre FUSTER, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Vivian MAYOR, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Marielle NEPOTY, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Catherine ROCCO, André SAUZEDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;"><b>Sièges : 88 Membres en exercice : 88</b></p>	

Monsieur Philippe GRAS, Président, rapporteur expose :

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2002 n° 2002-247-2 fixant le périmètre du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la Délibération n° 2003-05-19-02 du Syndicat Mixte en date du 19 mai 2003 relative au lancement de la procédure, objectifs poursuivis et modalités de concertation du S.CO.T. Sud Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2013-05-23-01d du syndicat mixte en date du 23 mai 2013 mettant en révision le SCOT ;

Vu la délibération n° 2014-07-09-17 du Syndicat Mixte en date du 09 juillet 2014 mettant en place une commission d'appel d'offre ;

Vu la délibération n°2015-06-08-06 du Syndicat Mixte en date du 08 juin 2015 confiant le marché de maîtrise d'œuvre du SCOT 2<sup>ème</sup> génération au groupement « Les Ateliers Up+ de SCE » au 128 Avenue de Fès, les Belvédères Bat B, 34 080 Montpellier, pour un montant de **199 755,00 € HT soit 239 706,00 € TTC**,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer des prestations complémentaires pour modifier les documents avant l'arrêt du SCOT suite aux derniers arbitrages,

**Considérant**, que compte tenu du décalage des travaux, il est nécessaire de rallonger ce calendrier jusqu'à l'approbation et de se laisser plus de souplesse au moins jusqu'au 12 février 2020,

**Considérant**, que de ce fait il faut étaler la facturation jusqu'à l'approbation du SCOT et ajouter un montant complémentaire de prestations à hauteur de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC qui seront payés à l'arrêt du SCOT,

**Il est proposé de :**

- 1) **Porter le montant du marché initial à 212 723,50 € HT soit 252 186,00 euros TTC**, en ajoutant une prestation complémentaire pour un montant de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC,
- 2) **De prolonger le marché jusqu'au 12 février 2020 le marché.** Initialement prévu jusqu'au 12 décembre 2017, et après avoir été déjà prolongé il est nécessaire de le prolonger jusqu'au 12 février 2020 au regard du retard pris dans les travaux de révision,
- 3) **D'étaler les factures jusqu'à l'approbation du SCOT selon le tableau ci-joint.**

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**

Exprimés : 31 (dont 11 pouvoirs)

Pour : .....31.....

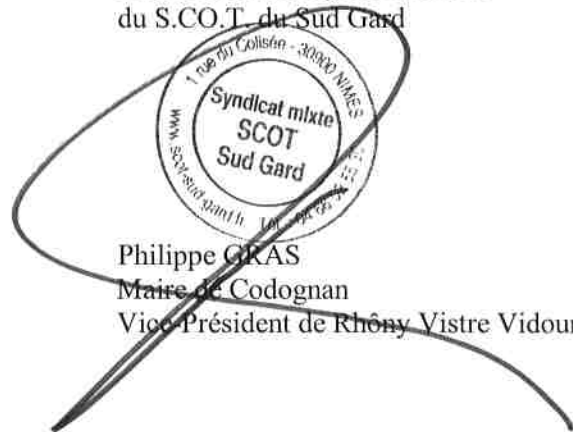
Contre : .....0.....

Abstention : .....0.....

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de valider cet avenant, ci-joint en annexe avec le tableau de répartition des factures,

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission d'assistance et d'expertise juridique du S.CO.T du Sud Gard et de le charger de l'exécution de la présente délibération,

Le Président du Syndicat Mixte  
du S.CO.T du Sud Gard



Philippe GRAS  
Maire de Codognan  
Vice-Président de Rhôny Vistre Vidourle

PREFECTURE DU GARD  
Reçu le  
13 DEC. 2018  
Bureau du Courrier



## SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 4

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

#### Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard

Arche Bötti n°2 (RDC)  
115, Allée Norbert Wiener  
Parc Georges Besse  
30035 NIMES  
Tél : 04 66 02 55 30  
Fax : 04 66 27 65 07

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

#### Les Ateliers Up+ de SCE

128 Avenue de Fès  
Les Belvédères Bat B  
34 080 Montpellier

Tel :04-99-61-12-85

Numéro de SIRET : 347 081 459 00 256

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

La consultation a permis de retenir un **groupement de prestataires** pour réaliser **la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation du 2<sup>nd</sup> SCOT sur le territoire.**

Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard doit se doter d'un nouveau document de planification opposable aux documents d'urbanisme et conforme entre autres, aux dernières lois Grenelles et ALUR.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **12 juin 2015**

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **30 mois reconduit jusqu'à l'approbation du SCOT au plus tard en février 2020.**

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : **199 755,00 € HT (tranche ferme)**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant TVA : 39 951,00 €
- Montant TTC : 239 706,00 €

## **D - Objet de l'avenant.**

### ***Pour rappel historique des avenants:***

*Le montant initial du marché est de 199 755,00 € HT soit 239 706,00 € TTC.*

*Avenant numéro 1 en octobre 2015 : pour le même montant et avec les mêmes prestataires il s'agissait d'une réorganisation de la mission.*

*Avenant numéro 2 en juin 2016 : pour le même montant et avec les mêmes prestataires il s'agissait d'une réorganisation des paiements afin que les facturations puissent être faites après la réalisation des travaux avec des paiements plus réactifs.*

*Avenant numéro 3 en juin 2017 : portant à la fois sur l'allongement du calendrier de réalisation des travaux et de la révision et de prestations complémentaires (réunions supplémentaires et travaux de cartographie supplémentaire d'un montant de 5 816,67 HT euros soit 7 080,00 TTC. Portant le marché à 205 655,00 euros HT soit 246 786 euros TTC*

### **Cet avenant numéro 4, il porte sur 3 points :**

- 1) L'évolution du montant du marché
- 2) L'évolution du calendrier d'exécution afin de le prolonger jusqu'à la fin de la mission au plus tard en février 2020
- 3) L'évolution de la facturation jusqu'à l'approbation du SCOT.

---

#### **1) L'évolution du montant du marché :**

Du à la nécessité de prestations complémentaires pour effectuer ces ré écritures. Le montant de ces prestations est de **4 500 € HT soit 5 400 € TTC**. Portant ainsi le marché à 212 723,50 € HT soit 252 186,00 euros TTC.

#### **2) L'évolution du calendrier de la mission**

Initialement prévu jusqu'au 12 décembre 2017, et déjà repoussé, il est nécessaire de prolonger les travaux jusqu'en février 2020 couvrant ainsi jusqu'à l'approbation du SCOT (arrêt, enquête publique et approbation).

#### **3) L'évolution du calendrier de paiement qui suit l'évolution du calendrier des travaux**

Pour que la facturation et les paiements suivent mieux les travaux réalisés par le groupement il est proposé d'étaler comme suis les dernières dépenses.

Société	Déjà payé depuis janvier 2016	Reste à payer jusqu'à l'approbation	
Les Ateliers UP+ de SCE	109 281,90 €	27 932,71 €	
Les Dissidents	25 653,00 €	4 527,00 €	
Synae	42 978,00 €	8 502,00 €	
Laurent Mazurier	14 280,00 €	0,00 €	
Cereg Territoire	9 806,40 €	1 089,60 €	
Créocéan	8 136,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>210 135,30 €</b>	<b>42 050,70 €</b>	<b>252 186,61 €</b>

Société	2018		2019/2020			
	Facturation numéro 6 décembre		Facturation numéro 7 lors de l'arrêt		Facturation numéro 8 lors de l'approbation	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Les Ateliers UP+ de SCE	9 388,38 €	11 266,66 €	4 500,00 €	5 400,00 €	9 388,38 €	11 266,05 €
Les Dissidents	1 257,50 €	1 509,00 €			2 515,00 €	3 018,00 €
Synae	3 542,50 €	4 251,00 €			3 542,50 €	4 251,00 €
Cereg Territoire					907,50 €	1 089,60 €
Total par année	14 188,38 €	17 026,05 €	4 500,00 €	5 400,00 €	16 353,38 €	19 624,65 €

**Le tableau joint fait état de l'étalement des factures payées et à venir et intègre les montants complémentaires des prestations proposées pour terminer le document du SCOT.**

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : **210 155,51 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TVA: 42 031,10 €
- Montant TTC : **252 186,61 €**

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Sébastien RAMORA, Responsable d'Agence	Montpellier, le 11 Décembre 2018	 Les Belvédères - Bâtiment B 128 Avenue de Fès AGENCE MONTPELLIER 34000 MONTPELLIER Tél : 04 99 61 12 85 - Fax : 04 99 61 00 61 SIRET : 346 081 459 00256 - APE 7112 B

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

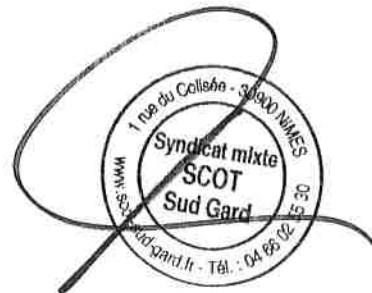
**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A: Nîmes, le 12 Décembre 2018

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



		Cout global initial		2016						2017				2018		2019/2020						
		Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1 mai		Facturation numero 2 juillet		Facturation numero 3 décembre		Montant TTC complémentaire	Facturation numero 4 juillet		Facturation numero 5 décembre		Facturation numero 6 décembre		Facturation numero 7 lors de l'arrêt		Facturation numero 8 lors de l'approbation		Montant Final	
				HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Statut	Société				18,85%		14,14%		14,14%			19,51%		14,63%		7,78%		2,47%		5,97%		100,00%
Madataire du groupement	Les Ateliers UP+ de SCE	105 245,00 €	126 294,00 €	21 049,00 €	25 258,80 €	15 786,75 €	18 944,10 €	15 786,75 €	18 944,10 €		21 969,00 €	26 362,80 €	16 476,75 €	19 772,10 €	9 388,88 €	11 266,66 €	4 500,00 €	5 400,00 €	9 388,38 €	11 266,05 €		
Co-traitant	Les Dissidents	25 150,00 €	30 180,00 €	5 030,00 €	6 036,00 €	3 772,50 €	4 527,00 €	3 772,50 €	4 527,00 €		5 030,00 €	6 036,00 €	3 772,50 €	4 527,00 €	1 257,50 €	1 509,00 €			2 515,00 €	3 018,00 €		
Co-traitant	Synae	41 600,00 €	49 920,00 €	8 320,00 €	9 984,00 €	6 240,00 €	7 488,00 €	6 240,00 €	7 488,00 €		8 580,00 €	10 296,00 €	6 435,00 €	7 722,00 €	3 542,50 €	4 251,00 €			3 542,50 €	4 251,00 €		
	Total	171 995,00 €	206 394,00 €	34 399,00 €	41 278,80 €	25 799,25 €	30 959,10 €	25 799,25 €	30 959,10 €	0,00 €	35 579,00 €	42 694,80 €	26 684,25 €	32 021,10 €	14 188,88 €	17 026,66 €	4 500,00 €	5 400,00 €	15 445,88 €	18 535,05 €	182 395,51 €	218 874,61 €

		Cout global		2016						2017			
		Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1 mai		Facturation numero 2		Facturation numero 3		Facturation numero 4 juillet		Facturation numero 5 décembre	
				HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Statut	Société				20% du montant TTC		15% du montant TTC		15% du montant TTC		25% du montant TTC		25% du montant TTC
Sous-traitant de Synae	Laurent Mazurier	11 900,00 €	14 280,00 €	2 380,00 €	2 856,00 €	1 785,00 €	2 142,00 €	1 785,00 €	2 142,00 €	2 975,00 €	3 570,00 €	2 975,00 €	3 570,00 €

		Cout global		2016				2017				2018		2019/2020	
		Montant Total HT	Montant TTC	Facturation numero 1 mai		Facturation numero 2 décembre		Facturation numero 3 décembre 2017		Facturation numero 4 APPROBATION					
				HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		
Statut	Société				20% du montant TTC		30% du montant TTC		20% du montant TTC		10% du montant TTC				
Co-traitant	Cereg Territoire	9 080,00 €	10 896,00 €	1 816,00 €	2 179,20 €	pas de facturation Cereg en juillet		4 540,00 €	5 448,00 €	pas de facturation Cereg en juillet		1 816,00 €	2 179,20 €	pas de facturation Cereg en 2018	

		Cout global		2016	
		Montant Total HT	Montant TTC	Une seule facturation	
				HT	TTC
Co-traitant	Créocéan	6 780,00 €	8 136,00 €	6 780,00 €	8 136,00 €

TOTAL HT	210 155,51 €
TOTAL TTC	252 186,61 €

ETAT DES PAIEMENTS ET RESTE A PAYER

Société	Déjà payé depuis janvier 2016 TTC	Reste à payer jusqu'à l'approbation TTC	
Les Ateliers UP+ de SCE	109 281,90 €	27 932,71 €	
Les Dissidents	25 653,00 €	4 527,00 €	
Synae	42 978,00 €	8 502,00 €	
Laurent Mazurier	14 280,00 €	0,00 €	
Cereg Territoire	9 806,40 €	1 089,60 €	
Créocéan	8 136,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>210 135,30 €</b>	<b>42 051,31 €</b>	<b>252 186,61 €</b>

Statut	Société	2018		2019/2020			
		Facturation numero 6 décembre		Facturation numero 7 lors de l'approbation		Facturation numero 8 lors de l'approbation	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Madataire du groupement	Les Ateliers UP+ de SCE	9 388,38 €	11 266,05 €	4 500,00 €	5 400,00 €	9 388,38 €	11 266,05 €
Co-traitant	Les Dissidents	1 257,50 €	1 509,00 €			2 515,00 €	3 018,00 €
Co-traitant	Synae	3 542,50 €	4 251,00 €			3 542,50 €	4 251,00 €
Co-traitant	Cereg Territoire					907,50 €	1 089,60 €
	Total par année	14 188,38 €	17 026,05 €	4 500,00 €	5 400,00 €	16 353,38 €	19 624,65 €

Reste à payer

<b>TOTAL HT</b>	<b>35 041,76 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>42 050,70 €</b>